

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 28 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mars 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaients donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. D'ORAZIO	à	M. TOMI

Etaient absents :

Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Mars 2013

Délibération N°2013 / 75

**Avenant n°1 au marché 2012/60 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la construction sur site d'un groupe scolaire de 6 classes aux Salines et la réalisation d'un aménagement paysager du site**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Par délibération n°2012/147 en date du 24 mai 2012, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la construction sur site d'un groupe scolaire de 6 classes aux Salines et la réalisation d'un aménagement paysager du site.

Le marché a été conclu avec le groupement Amoretti – Stéfanaggi – BE ATCO - ISB et SMI pour un montant de 561 600€ HT avec un taux de rémunération de 10,80%.

Le présent avenant a pour objet la modification de la forme juridique du groupement.

Les architectes Amoretti Muriel, Puccini Michel et Delattre Alexandre se sont constitués en SAS depuis le mois de mai 2011.

Cet avenant ne comporte aucune incidence financière.

Les clauses du marché demeurent inchangées.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2012/60 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la construction sur site d'un groupe scolaire de 6 classes aux Salines et la réalisation d'un aménagement paysager du site.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de M. Paul-Antoine LUCIANI**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment l'article 20

Vu le Code du travail

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 mars 2013.

**AUTORISE Monsieur le Maire**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la construction sur site d'un groupe scolaire de 6 classes aux Salines et la réalisation d'un aménagement paysager du site.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....  
Fait à Ajaccio, le jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

(Suivent les signatures)  
02A-212000046-20130328-2013\_75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2013

**POUR EXTRAIT CONFORME**

